

N°2022-114/Médiathèque

Objet : Programmation des animations de la médiathèque

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions présentées par la Médiathèque Municipale,

Vu les devis consultés pour les différentes manifestations,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culturelle,

DECIDE

Article 1 : Dans le cadre des animations mises en place à la Médiathèque «Jacques Prévert», la ville de Denain organisera un temps-fort consacré au manga :

- **Courant septembre 2022** : Réalisation d'une fresque sur vitres
Par l'illustrateur Jean-Baptiste Roeland 35, avenue des peupliers 59350 SAINT ANDRE-LEZ-LILLE
Le coût de la prestation (hors frais annexes) s'élève à 815 euros TTC ;
- **Mercredi 2 novembre 2022** de 14h30 à 16h: « Ateliers poupées washi ». Proposés par Y Vân Vuong/Asiancloud 20, rue Malus 59000 LILLE.
Le coût de l'intervention (hors frais annexes) s'élève à 259.60 euros TTC ;
- **Samedi 5 novembre 2022** à 14h30 : spectacle « Histoires et contes du Japon ». Proposé par Les Porteurs de rêves 181, avenue Jupiter BP 703 1190 BRUXELLES (Belgique).
Le coût de l'intervention (hors frais annexes) s'élève à 631,55 euros TTC.

L'entrée pour ces manifestations est gratuite.

Article 2 : Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de ces manifestations seront signés par mes soins.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

A Denain, le 30 juin 2022

Le Pouvoir Adjudicateur,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
de la publication le.....

